



## DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES VOSGIENNES EN DIFFICULTÉ

Dirigeants vosgiens, anticipez et surmontez les difficultés de votre entreprise

# ANTICIPER

## J'ÉVALUE RAPIDEMENT ET GRATUITEMENT LA SANTÉ DE MON ENTREPRISE

Avec l'outil d'autodiagnostic « Comment va ma boîte ? », réalisez en ligne une évaluation rapide de la santé de votre entreprise. Cet outil vous permet un suivi régulier de la santé de votre structure, de manière à pouvoir détecter le plus rapidement possible d'éventuelles sources de difficultés et d'y apporter les mesures correctives nécessaires. Il se veut simple, sans élément chiffré, et se fait de façon confidentielle et gratuite.

### 3 BONNES RAISONS DE FAIRE L'AUTODIAGNOSTIC :

- Suivre à votre rythme la santé économique et financière de votre entreprise en toute confidentialité
- Disposer d'une analyse des forces et faiblesses de votre entreprise
- Accéder à des conseils et à l'accompagnement par des professionnels



Autodiagnostiquer son commerce : [commentvamaboite.vosges.cci.fr](http://commentvamaboite.vosges.cci.fr)

### CONTACT :

Les conseillers experts de la CCI des Vosges sont à votre écoute pour un accompagnement plus approfondi : Renaud Lallemand - Conseiller financement : 03.29.33.88.88 ou [r.lallemand@vosges.cci.fr](mailto:r.lallemand@vosges.cci.fr)

## J'ÉCHANGE SUR MA SITUATION AVEC D'AUTRES CHEFS D'ENTREPRISES

Le Groupe de Prévention Agréé (GPA) Vosges, composé de multiples intervenants institutionnels et privés, a pour but de mettre à la disposition des entreprises vosgiennes, des dirigeants d'entreprises afin de les faire intervenir bénévolement pour étudier la situation de la société, échanger et partager leur expérience et leur expertise. L'objectif est de sortir le dirigeant de sa solitude face à ses difficultés, d'apporter soutien, aide et expertise pour évaluer dans un premier temps la situation et établir un bilan.

### CONTACT :

Par mail à [delegation88@gpagrandest.fr](mailto:delegation88@gpagrandest.fr). Votre demande sera traitée dans les meilleurs délais pour que vous soyez recontacté dès que possible.

## JE FAIS APPEL AUX OUTILS CONFIDENTIELS DE PRÉVENTION DES DIFFICULTÉS DU TRIBUNAL DE COMMERCE : LE MANDAT AD HOC ET LA CONCILIATION

A la demande du chef d'entreprise, le Président du Tribunal de Commerce peut désigner un mandataire ad hoc ou un conciliateur qui sera chargé d'accomplir une mission déterminée.

Pour pouvoir demander la désignation d'un mandataire ad hoc, l'entreprise doit rencontrer des difficultés financières sans être en état de cessation de paiement, ou il doit exister d'autres conflits qui peuvent lui causer des difficultés.

Pour pouvoir demander à bénéficier d'une procédure de conciliation, il faut :

- Rencontrer des difficultés juridiques, économiques ou financières avérées ou prévisibles
- Ne pas être en état de cessation de paiement depuis plus de 45 jours

La situation du chef d'entreprise demeure inchangée durant le mandat ad hoc ou la procédure de conciliation. Il peut proposer le nom d'un mandataire et demander à tout moment qu'il y soit mis fin. Le choix entre le mandat ad hoc ou la conciliation dépendra de la nature des difficultés de l'entreprise. La totale confidentialité est garantie. Mais pour bénéficier de l'une ou l'autre de ces procédures, il faut s'y prendre suffisamment tôt.

### CONTACT :

Demande à faire par requête, à déposer auprès du Tribunal de Commerce, exposant les motifs de la demande. Formulaire accessible sur [www.infogreffe.fr](http://www.infogreffe.fr).

## JE BÉNÉFICIE DE L'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ DE LA CCI DES VOSGES

A travers les réponses données par l'autodiagnostic, les conseillers de la CCI des Vosges opéreront en synergie avec vos partenaires directs en prenant contact avec les experts-comptables et financiers de l'entreprise. Ils réaliseront un diagnostic complet, ainsi qu'un état des lieux avancé et précis de la situation, permettant d'établir des préconisations claires et un plan d'action correspondant aux besoins identifiés de l'entreprise.

### CONTACT :

Les conseillers experts de la CCI des Vosges sont à votre écoute : Renaud Lallemand - Conseiller financement : 03.29.33.88.88 ou [r.lallemand@vosges.cci.fr](mailto:r.lallemand@vosges.cci.fr)

## JE BÉNÉFICIE DES CONSEILS ET PRÉCONISATIONS DE CHEFS D'ENTREPRISES, ET DE MISES EN RELATIONS FACILITÉES AVEC LES ORGANISMES POUVANT M'AIDER :

Les chefs d'entreprises mis à disposition par le Groupe de Prévention Agréé (GPA) Vosges, après avoir étudié avec vous la situation de votre entreprise, partagent leur expérience et leur expertise et établissent un certain nombre de préconisations.

Pour vous aider dans leur mise en application, le GPA Vosges vous fait bénéficier de contacts privilégiés auprès des principaux partenaires institutionnels et économiques du département à même de vous accompagner : les compagnies consulaires, les organisations professionnelles et interprofessionnelles, les banques et la Banque de France, les services de la Préfecture des Vosges, l'URSSAFF, la Direction départementale des finances publiques, le Tribunal de Commerce, etc.

### CONTACT :

Par mail à [delegation88@gpagrandest.fr](mailto:delegation88@gpagrandest.fr). Votre demande sera traitée dans les meilleurs délais pour que vous soyez recontacté dès que possible.

## JE BÉNÉFICIE D'UN SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE ADAPTÉ ET GRATUIT :

Le dispositif APESA a pour finalité concrète d'apporter une réponse à la détresse de certains entrepreneurs et de donner aux professionnels qui les accompagnent au quotidien, des outils simples adaptés à ces situations extrêmes. L'entrepreneur en souffrance peut ainsi trouver, gratuitement et s'il le souhaite, un soutien psychologique adapté. Cinq séances entièrement gratuites avec un psychologue seront proposées au chef d'entreprise.

### CONTACT :

Association APESA (Numéro Vert) - 7j/7 de 8h à 20h :



Numéro vert : 0 805 65 5050

## JE BENEFICIE DE L'OFFRE SOLUCCIO « PARCOURS RELANCE 360 » DE LA CCI DES VOSGES

Etablissez une feuille de route précise avec votre conseiller expert, sur les voies d'amélioration prioritaires à engager et bénéficiez d'un accompagnement dédié : adapter sa stratégie, reconquérir ses marchés, piloter l'entreprise en temps de crise, gérer les RH, améliorer ses pratiques QSE, sécuriser les approvisionnements, relocaliser et développer les partenariats, réussir la transmission de l'entreprise.

### CONTACT :

Les conseillers experts de la CCI des Vosges sont à votre écoute : Renaud Lallemand - Conseiller financement : 03.29.33.88.88 ou [r.lallemand@vosges.cci.fr](mailto:r.lallemand@vosges.cci.fr)

## JE FAIS APPEL AUX DISPOSITIFS DE SAUVEGARDE ET DE REDRESSEMENT JUDICIAIRE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

Pour l'entrepreneur dont les difficultés sont avérées, il existe deux types de procédures pouvant permettre d'y remédier.

- La sauvegarde : procédure permettant de traiter plus en amont les difficultés. L'entreprise ne doit cependant pas être en état de cessation des paiements, un plan pourra être adopté à l'issue de la procédure.
- Le redressement judiciaire : procédure ouverte lorsqu'une entreprise se trouve en état de cessation des paiements, afin de permettre la poursuite de l'activité, le maintien de l'emploi et l'apurement du passif, à travers l'adoption d'un plan de redressement ou de cession. La sauvegarde et le redressement judiciaire entraînent le gel des dettes antérieures dès l'ouverture de la procédure et ont pour objectif l'élaboration d'un plan permettant leur remboursement sur une durée maximale de 10 ans.

### CONTACT :

Nos conseillers sont à votre disposition au 03.54.59.18.50

## JE BENEFICIE DU DISPOSITIF « 60 000 REBONDS »

Dans ce contexte particulièrement difficile pour les chefs d'entreprises, la mission de « 60 000 rebonds » consiste à accompagner les femmes et les hommes qui ont perdu leur entreprise, à se reconstruire personnellement et à rebondir vers un nouveau projet professionnel. Cette chaîne de solidarité entrepreneuriale est constituée de dirigeants d'entreprises de toutes tailles et de coachs certifiés, qui interviennent à titre bénévole. Chaque entrepreneur en rebond bénéficie donc de l'accompagnement personnalisé d'un parrain et d'un coach.

### CONTACT :

Mme Annick Sittler : 07.70.89.15.92 ou [annick.sittler@60000rebonds.com](mailto:annick.sittler@60000rebonds.com)